

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**

Procès-verbal de la session extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue mercredi 23 août 2023 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame Claire Savard, maire de Colombier.

**Sont présents :**

|                             |                   |   |
|-----------------------------|-------------------|---|
| Caroline Tremblay-Boulianne | Conseillère siège | 2 |
| Marcel Dumont               | Conseiller siège  | 4 |
| Catherine Conroy            | Conseillère siège | 5 |
| Alain Gauthier              | Conseiller siège  | 6 |

**Sont absents :**

|                         |                   |   |
|-------------------------|-------------------|---|
| Joannie Tremblay-Miller | Conseillère siège | 1 |
| David Dumont            | Conseiller siège  | 3 |

Assistait également à la session :

|              |                                |
|--------------|--------------------------------|
| Nancy Paquet | Greffière-trésorière, adjointe |
|--------------|--------------------------------|

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. Administration**

- 1.1 Ouverture de la session extraordinaire
- 1.2 Avis de convocation
- 1.3 Vérification du quorum
- 1.4 Programme de mise en valeur intégré d'Hydro-Québec
- 1.5 Programme de soutien aux projets structurants

**2 Période de questions**

**3. Levée de l'assemblée**

**4. Fermeture**

---

**OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

Son honneur la mairesse madame Claire Savard ouvre la session extraordinaire.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Cinq des sept membres du conseil sont présents, le quorum est constaté.

**2023-08-23-135**

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉ D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier, a fait une demande auprès du programme de mise en valeur intégré, d'Hydro-Québec en Haute-Côte-Nord ;

ATTENDU QUE les projets ont été déposés à Hydro-Québec ;

ATTENDU QUE la part de la municipalité de Colombier est de 159 110 \$ au programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier doit sélectionner les projets suivants :

Accès à la rivière Bersimis, au montant de 76 887.63 \$ et celui du projet : aire de jeux d'eau, au montant de 90 849.95 \$ pour un total de 167 737.58 \$ taxes incluses pour les deux projets.

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil priorise les deux projets, soient le projet, accès à la rivière Bersimis pour une somme de 76 887.63 \$ et le projet, aire de jeu d'eau au montant de 90 849.95 \$ pour un montant totalisant de 167 737.58 \$ taxes incluses ;

QUE Le conseil municipal de Colombier, accepte de payer la différence de 8 627.58 \$ taxes incluses.

---

Claire Savard, Maire

**2023-08-23-136  
PROJET SKATE PARC**

ATTENDU QUE l'agente de développement a déposé un projet dans le programme soutien à la vitalisation, au montant de 93 078\$ pour le skate parc ;

ATTENDU QUE la direction du développement de la MRC de la Haute-Côte-Nord recommande de faire deux demandes du projet dont un dans le programme :de soutien à la vitalisation et un dans le programme de politique de soutien au projet structurant, (PSPS)

ATTENDU QUE le projet dans le programme soutien à la vitalisation est au montant de 17 993.70\$ et que celui dans le programme : politique de soutien au projet structurant est de 50 000\$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Colombier, mandate madame Louise Lefrançois agente de développement, à présenter le projet du skate parc dans les deux programmes ;

QUE la municipalité s'engage à payer sa contribution financière dans les deux projets mentionnés ci-haut.

---

Claire Savard Maire

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Alain Gauthier propose de lever l'assemblée extraordinaire à 19 heures 17 minutes.

SON HONNEUR LA MAIRESSE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

---

**Claire Savard**

---

**Nancy Paquet**